



Les élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2026**.

Petit rappel : Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Sans inscription, vous ne pourrez pas voter.

#### **Dates limites d'inscription :**

- En ligne : **4 février 2026**.
- En mairie : **6 février 2026**.

#### ***S'inscrire en ligne :***

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches>

#### ***S'inscrire en mairie :***

Se présenter en mairie avec

- Une pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile,
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant ainsi que la pièce d'identité de l'hébergeant.

